

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2009-11-076/MJ du 25 novembre 2009 du collège de la Haute Autorité de santé portant renouvellement dans leur fonction des membres du groupe « déontologie et indépendance de l'expertise »**

NOR : SASX0931289S

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 25 novembre 2009,

Vu la décision n° 2006-12-044-SG du collège de la Haute Autorité de santé portant création d'un groupe « déontologie et indépendance de l'expertise » et nomination de ses membres,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les membres du groupe « déontologie et indépendance de l'expertise » sont renouvelés dans leur fonction pour une durée de trois ans :

- M. Christian Vigouroux, président ;
- M. Raoul Briet ;
- M. Charles Caulin ;
- M. Joël Moret-Bailly ;
- M. Jacques Roland.

#### Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2009.

Pour le collège :  
*Le président,*  
P<sup>r</sup> L. DEGOS